

PV DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du mercredi 3 décembre 2025 à 19h30

L'an deux mil vingt-cinq, le 9 novembre à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Lurcy, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Nathalie BISIGNANO, Maire, dans la salle du Conseil Municipal.

Date de la convocation : jeudi 27 novembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 9 votants : 9

Présents : Nathalie BISIGNANO, Christelle CORDIER, Bernadette DENIS, Nicolas DI NUCCI, Laetitia DULAC, Franck DURET, Pierre ECKERT, Corinne FONTAN, Jean-Marc PRAMAYON, Chrystel SCHNEIDER, Myriam VILLUENDAS.

Excusées : Bernadette DENIS, Laetitia DULAC,

Secrétaire de séance : Christelle Cordier

La séance du Conseil commence à 19h40.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

2. Devis de sécurisation toiture de la ferme Jomet

Madame le maire informe le conseil municipal de la nécessité urgente de réaliser des travaux de sécurisation de la Ferme Jomet car le risque d'écroulement des murs devient prégnant du fait des conditions météorologiques dernières. Suite au constat du nouvel état de la toiture, à l'appel de l'acheteur et au conseil de la Notaire, elle indique qu'un devis de sécurisation a été réalisé présentant la démolition de la charpente actuelle et la mise en place de protection sur les murs avec une bâche. Elle précise que l'artisan Bâtiment Construction de France (BCF) pourrait intervenir rapidement. Nicolas Di Nucci propose d'enlever les gravas par nos soins pour réduire le devis, ce qui n'est pas retenu.

Le devis proposé est d'un montant de 6 500 € H.T. soit 7 150 € TTC. Madame le Maire demande donc d'approuver le devis présenté.

Le Conseil Municipal délibère à 7 voix pour et 2 absentions (Nicolas Di Nucci et Franck Duret)
Le devis est donc accepté.

3. Adhésion au groupement de commande pour la vérification des points incendie

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une convention de mutualisation pour un groupement de commandes pour la vérification des bornes de défense incendie dans le cadre de la DECI a été signée pour la période 2022-2025, portée par la commune de Thoissey. Elle propose de repartir pour une nouvelle convention ayant le même objet, toujours portée par la commune de Thoissey qui, en qualité de coordonnateur du groupement, a pour mission

de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires du marché au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative aux marchés publics. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics. Cette convention permet aux collectivités de bénéficier de coûts négociés pour la vérification triennale de leurs moyens de lutte contre l'incendie.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle. La convention prévoit que les membres du groupement habilitent le coordonnateur à attribuer, signer et notifier le marché au nom et pour le compte de l'ensemble des membres constituant le groupement.

La convention précise que la mission de la Ville de Thoissey comme coordonnateur ne donne pas lieu à rémunération. Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans le marché. Enfin, la convention prévoit que chaque membre dispose d'un droit de retrait annuel.

Le conseil Municipal délibère à l'unanimité pour signer cette convention.

4. Convention Territoriale Globale de la CCVSC

Madame le Maire rappelle que la commune de Lurcy a été signataire de la CTG par avenant en 2024 et que cette CTG se termine en 2025. Elle rappelle aux membres l'objectif de ce contrat cadre : La Convention Territoriale Globale (CTG) est un outil de contractualisation entre l'État, les collectivités territoriales (comme les communes, intercommunalités, départements ou régions) et parfois d'autres acteurs locaux. Elle vise à coordonner et à optimiser les politiques publiques sur un territoire donné.

Les objectifs principaux sont de coordonner les actions pour renforcer l'efficacité, adapter les politiques publiques en répondant aux besoins spécifiques d'un territoire, plus particulièrement sur le nôtre en matière d'accueil du jeune enfant, d'accompagnement de la parentalité, d'accès au numérique et simplifier les démarches en permettant une gestion plus fluide des financements et des projets, avec une vision globale.

Vu la proposition de la CAF de l'Ain de signer un nouveau Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 afin de renouveler la démarche sur cette période, le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Contrat Cadre de la Convention Territoriale Globale 2026-2030 de la CCVSC avec la CAF de l'Ain.

5. Avis sur le projet de dissolution de l'association foncière

Suite à la réunion extraordinaire de l'Association Foncière convoquée par son président qui s'est tenue lundi 1er décembre 2025, le bureau, à l'unanimité des personnes présentes moins une voix, a décidé la dissolution de l'association à compter du 31 décembre 2026. L'association foncière propose le transfert à titre gratuit de ses biens au profit des deux communes concernées (Lurcy et Messimy-sur-Saône) après accomplissement des formalités légales et s'engage à verser aux communes, après la réalisation des travaux nécessaires, ses

éventuels excédents de trésorerie au prorata de la superficie des fossés et des chemins sur les deux communes concernées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, prend acte de la décision, avec 8 voix pour et 1 voix contre (Christelle Cordier) mais déplore la disparition de cette association qui contribuait au bon entretien des fossés et chemins agricoles. La mairie doit reprendre l'actif et le passif de l'association foncière à compter du 1^{er} janvier 2027, les chemins seront transférés dans le domaine privé de la commune des biens de l'association (chemins, fossés et autres propriétés) à compter du 1^{er} janvier 2027.

6. Rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable

Madame le Maire donne lecture à l'assemblée du rapport qu'elle tient à disposition de ceux qui souhaitent le consulter.

7. Questions diverses

- Repas des aînés du 29/11 qui semble avoir été apprécié dans son ensemble.
- Nouvelle version du logiciel Berger-Levrault qui permettra notamment une sauvegarde plus sécurisée, plus de fonctionnalités comme l'intégration de la gestion du cimetière.
- Sinistre Giroud : l'expert s'est rendu sur place le jeudi 27 novembre. L'assurance de l'entreprise prendre en charge le montant du préjudice.
- Signature du bail du restaurant et de la convention d'occupation du domaine public
- Problématique de plantation d'une haie plantée sur le domaine public, le rendez-vous n'a pas été honoré par le demandeur.
- Compte rendu des diverses commissions de la communauté de communes.
- Suite à la visite de la commission voirie pour les évacuations des eaux de pluie chez un administré, il sera proposé au prochain conseil un devis pour assainir la zone.
- Des propositions d'actions seront formulées par Madame le Maire lors du prochain conseil municipal pour la problématique de l'écoulement des eaux sous Chemin Neuf.

Clôture de la séance à 21h30.

Le Maire,
Nathalie BISIGNANO

Le secrétaire de séance,
Christelle CORDIER

